

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Absentes excusées : E LAFANECHERE – M FAURE

1. **Approbation compte-rendu précédent conseil**

Approuvé à l'unanimité.

2. **Lecture de la charte de l' élu local - Communication de la note d'information sur la loi 2015 – 366 du 31 MARS 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat**

Comme il en a l'obligation, le maire JM CHATAIN donne lecture de la charte de l' élu local (chaque conseiller reçoit un exemplaire du statut de l' élu et de la note d'information).

3. **Ecole : jours de récupération pour l'année scolaire 2015/2016**

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les élèves travaillent 23 H 30/semaine (au lieu de 24 H), ce qui fait un total de 18 H/an, qu'il convient de récupérer. Les jours de récupération pour l'année scolaire 2014/2015 seront :

- Lundi 6 JUILLET 2015 (journée)
- Mardi 7 JUILLET 2015 (journée)
- Mercredi 8 JUILLET 2015 (matin)
- Jeudi 9 JUILLET 2015 (matin)

Les jours pour l'année scolaire 2015/2016 seront récupérés, par anticipation, les dates suivantes (la rentrée nationale étant le 1^{er} SEPTEMBRE 2015) :

- Mercredi 26 AOUT 2015 (matin)
- Jeudi 27 AOUT 2015 (journée)
- Vendredi 28 AOUT 2015 (matin)
- Lundi 31 AOUT 2015 (journée)

F MILLET prend la parole pour un rapide compte-rendu de la réunion du 1^{ER} juin avec enseignants, représentants de parents d'élèves, personnel communal et municipalité, afin de faire le point sur les TAP (Temps Activités Périscolaires).

Pour l'année scolaire prochaine, la première période des TAP se ferait sur 13 semaines (de mi-septembre jusqu'à fin décembre). Deux intervenants ont été contactés concernant des ateliers magie et gymnastique. JM CHATAIN demande l'avis du CM par rapport au tarif de :

Mr BRUYAS (gymnastique) Rémunération sollicitée 150€ pour 3 heures dont 2 heures d'activité avec les enfants et 1 heure pour préparer et ranger le matériel

Mr DEL CORRAL (magie-cirque) qui est de 50€/H.

Après discussion, le CM donne son accord pour choisir ces deux personnes.

4. **Règlement concernant la régie garderie et activités périscolaires, modification concernant le paiement des TAP du vendredi après-midi (entre 14 et 16 H)**

Actuellement, le paiement de la garderie et des TAP se fait par tranche de 10 heures : 24€ (le paiement se fait à l'avance). Pas de problème pour la garderie. Par contre, pour les TAP, la responsable souhaiterait un paiement par période ; le forfait de 24€ pour 10 H d'activité deviendrait :
Nombre d'heures du cycle pour lequel l'enfant s'inscrit multiplié par 2,40€.

Le CM donne son accord pour effectuer cette modification à compter de la rentrée prochaine.

5. **Défibrillateurs, types d'appareils, lieux d'installation, et partenariat avec le Crédit Agricole**

Même si la loi ne l'y oblige pas, la commune a prévu 2 défibrillateurs :

- Un à l'intérieur de la salle des fêtes
- Un à l'extérieur (avec système de chauffage – prévoir un branchement) dans le secteur de la mairie.

Une démonstration est prévue au contrat ainsi qu'une formation (qui se passerait à la salle des fêtes) des élus, associations, personnel communal, enseignants et habitants qui le désirent.

Trois fournisseurs nous ont fourni un devis. Proposition est faite de retenir DEFIB TECH pour un total de 3 587,22€ TTC (avec formation d'une heure 150€, garantie 8 ans, assistance en cas de panne 24 H).

Le Crédit Agricole peut subventionner à hauteur de 50%, soit environ 1 800€ payable une fois l'installation et la formation effectuées.

Le CM autorise le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Crédit Agricole.

6. **Avenant au bail commercial suite à changement de locataire au 1^{er} JUILLET 2015**

En tant que propriétaire du bâtiment abritant le commerce et compte tenu que la nouvelle locataire envisage de faire de la restauration, ce qui n'était pas prévu au niveau du bail, il convient d'établir un avenant qui stipulera :

- Propriétaire : Mairie de ST GEORGES HAUTE VILLE
- Preneur : Mme Odile POMMIER
- Paiement du loyer à la Trésorerie de MONTBRISON
- Article 3 : possibilité d'exercer l'activité de restauration

Le CM est d'accord à l'unanimité pour effectuer cet avenant.

A noter qu'une hotte et une cheminée doivent être installées pour que Mme POMMIER puisse effectuer son activité de restauration.

7. **Adhésion à l'association les St Georges de France et cotisation 2015**

Le CM, qui n'avait jamais délibéré pour faire partie de l'association « Les St Georges De France » décide d'y adhérer et règle la cotisation de 132,90€ pour l'année 2015.

Pour info : Le rassemblement des St Georges De France se déroulera à ST GEORGES D'AURAC (43) les 19,20 et 21 JUIN 2015.

8. **Motion proposée par l'Union des Communes Rurales de la Loire**

Cette association qui regroupe principalement les communes rurales, nous avait proposé de participer à une manifestation à la Préfecture de ST ETIENNE (300 élus étaient présents dont 4 de notre commune) pour deux raisons :

- Baisse des dotations de l'Etat
- Dénonciation du projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

A la suite de quoi cette association propose aux conseils municipaux une motion –lue par JP GACHET-

Vote à main levée : 12 POUR 1 ABSTENTION

9. **Choix de l'entreprise pour les travaux de chauffage école maternelle – cantine scolaire**

Des devis ont été demandés à Mrs GUILLET, MARCHAND et MEUNIER.

Après rencontre et discussion en commission Voirie, le CM décide de retenir l'entreprise MARCHAND pour un montant de 20 654,70€ HT (chaudière de 45 KW et 18 radiateurs, etc...)

10. **Autorisation à donner au maire pour signer la déclaration préalable (fenêtre église)**

Le CM autorise le maire à signer la déclaration préalable à la CALF concernant le remplacement de la fenêtre de l'église (côté presbytère) pour un montant de 780€ TTC.

11. **Précision concernant délibération 4 du 5 MAI 2015, programme de travaux contrat COCA**

Une précision est apportée dans la délibération n°4 (l'enfouissement des réseaux n'était pas compris dans le montant de 176 001€ HT)

12. **Information sur le diagnostic accessibilité établi par le bureau d'étude**

Le diagnostic accessibilité handicapés a été effectué par la société APAVE sur les 19 bâtiments appartenant à la commune (voir compte-rendu réunion CM du 17 FEVRIER 2015 – chapitre 6).

Pour la mise en œuvre de l'agenda programmé, nous travaillons avec la CALF.

Rappel : Nous avons l'obligation d'envoyer notre agenda programmé avant le 27 SEPTEMBRE 2015 aux services de l'Etat pour validation.

APAVE a chiffré le **COUT TOTAL DES TRAVAUX à plus de 166 000€ HT.**

Entendons par handicapés les personnes en fauteuil, mal marchantes, malvoyantes, malentendantes et présentant une difficulté cognitive.

Le programme pourrait s'établir de la façon suivante :

- **Pour 2015** : Travaux toilettes publiques + signalisation (flèches indicatives, pictogrammes...) La somme de 20 000€ a été prévue au budget.
- **Pour 2016** : Travaux dans les écoles maternelle et primaire, cantine, mairie et Salle Chamussy.
- **Pour 2017/2018/2019 et 2020** : Tous les autres bâtiments et terrains.

Pour mémoire : La loi qui met en place l'accessibilité aux handicapés date de 2005 et donnait 10 ans aux communes pour effectuer tous les travaux de mise aux normes.

13. Questions et informations diverses :

- Mme GUILLOT, directrice de l'école, nous sollicite pour savoir si on est favorable à l'initiation à la pratique musicale et la venue d'un DUMISTE (musicien intervenant -école de LYON-) au bénéfice de tous les élèves : coût 2 500€ environ pour la commune. Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental pour demander une aide financière (en 2010, le Conseil Général nous avait aidés à hauteur de 50%).
Le CM donne un avis favorable à cette demande.
- Suite réunion du 28 AVRIL à la Gendarmerie de ST BONNET LE CHATEAU, des statistiques sur la commune ont été données :
 - . Atteintes volontaires sur personnes physiques :
2012 : 3 cas - 2013 : 1 cas - 2014 : 2 cas
 - . Atteintes aux biens :
2012 : 9 cas - 2013 : 7 cas - 2014 : 5 cas
 - . Escroqueries, infractions économiques et financières :
2012 : 1 cas 2013 : 0 2014 : 0
- Courrier du sous-préfet lu par JM CHATAIN (remerciement de l'accueil réservé lors de sa récente visite)
- Le Conseil Général de la Loire vient de prendre une décision concernant le boisement : mesures transitoires d'interdiction de boisement.
- Avis du CM suite au courrier de la présidente du Twirling-Bâton : après discussion, une rencontre sera organisée avec cette dernière.
- Conseil Communautaire le 23 JUIN prochain (ordre du jour : fonds de péréquation)
- Assemblée Générale de la cantine : 30 JUIN à 20 H.
- Les travaux de voirie prévus Chemin du Repos débuteront fin JUIN ; le coût sera de 33 000€ au lieu de 31 000€ (concerne un tuyau en béton à changer au niveau du cimetière)
- Des arbres ont été coupés sur le domaine public à Montsupt -vers parking en bas de la chapelle- (problème avec le fil téléphone)

Prochaine réunion CM : Mardi 7 JUILLET à 20 H.

